

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Peuples-indigenes-visite-en-Argentine-du-Rapporteur-Special-de-l-ONU>

Droits de l'homme

Peuples indigènes : visite en Argentine du Rapporteur Spécial de l'ONU

- Argentine - Justice - Droits de l'homme -

Date de mise en ligne : mercredi 30 novembre 2011

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

James Anaya, Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les Droits des Peuples Indigènes, est en visite en Argentine jusqu'au 7 décembre pour étudier la situation générale des peuples indigènes, et de leurs droits dans ce pays.

Au coeur des préoccupations de la protection des peuples indigènes, le droit à la terre et la protection des ressources naturelles, face à l'impact des industries extractives sur les territoires indigènes, est un sujet des plus sensibles.

Alors que la présidente Kirchner entame un nouveau mandat, les recommandations du Rapporteur Spécial de l'ONU constitueront un socle incontournable pour un calendrier de réformes juridiques et politiques en matière de droits de l'homme afin de rendre effectifs les droits des peuples indigènes en Argentine.

James Anaya, en visite dans le pays, va donc rencontrer des représentants des peuples indigènes, des autorités fédérales et provinciales, des organisations de la société civile.

L'Argentine a connu ces derniers mois plusieurs mouvements de protestations notamment celui des indiens Quom-Toba (voir [El Correo](#)) opposés au gouvernement provincial, et qui ont du faire entendre leur voix à Buenos Aires, où ils ont rencontré le soutien de plusieurs organismes de droits de l'homme comme le CELS, la fédération interaméricaine des droits de l'homme (Voir [El Correo](#))

Le pays compte 31 peuples indigènes, dont certains sont transfrontaliers comme le peuple Mapuche. Si l'Etat Fédéral reconnaît les droits -et la préexistence de ceux-ci - des peuples indigènes, les statuts et politiques des provinces diffèrent d'un endroit à l'autre.

Concernant leurs territoires, les peuples indigènes sont confrontés à d'énormes pressions venant des industries extractives et minières, ou du monde l'agro-business, ce qui donne lieu régulièrement à des conflits, parfois très violents.

Cette visite se réalise selon le mandat du Rapporteur Spécial dans le cadre du Conseil pour les droits de l'homme (résolution 15/14 de 2010). Il lui revient de réunir toutes informations sur la situation des peuples indigènes, le respect ou non de leurs droits, et de formuler des recommandations et propositions pour que des mesures soient prises.

Un rapport de mission -avec des propositions- sera présenté au Conseil des Droits de l'homme de l'Onu courant 2012, année où justement l'Argentine passera son second examen périodique universel. Les recommandations du Rapporteur Spécial serviront de socle à un certain nombre de réformes et mesures.

[El Correo](#) d'après le « [Centro de Políticas Públicas y Derechos Indígenas](#) », Paris 30 novembre 2011

[\[Contrat Creative Commons\]](#)

Cette création par <http://www.elcorreo.eu.org> est mise à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 Unported](#).